

N/REF : 29/09/2025 14H08 C:000053 I:02471
V/REF : AC/C29135
V/Email reçu le Lundi 29/09/2025 a 14H08

SELON DEVIS N° 5090167

V/REF.IMM. ABR

IMMEUBLE : RES.DES ABERS -ABR
3, RUE PIERRE-HENRI TEITGEN
35000 RENNES

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

Rennes, le 29 Octobre 2025

Référence Marché: 024071-ELT-003-Lot9 Villejean

LOCALISATION : ALLEE 3 TEITGEN MLLE PLANTARD ISABELLE - 06 64 98 78 89
LOGEMENT N° 102213, PORTE N°43, 4° ÉTAGE, TYPE 3

MOTIF : LOCATAIRE SINISTRÉ : M. BRUNARD PORTE 33 AU 06 87 46 86 52
: Votre accord sur notre devis n° 5090167 du 29/09/2025 d un montant de
162,80€ TTC
Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 27/10
PRISE DE RENDEZ-VOUS POUR LES ACCES
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
MISE HORS TENSION ELECTRIQUE
DEPOSE INTERRUPTEUR DIFFÉRENTIEL 40A TYPE ACC
FOURNITURE ET POSE D'UN NOUVEAU INTERRUPTEUR DIFÉRENTIEL 63A TYPE 4
CHANGEMENT DE SECTION DE L'ALIMENTATION TABLEAU DE 10 CARRÉ EN 16 CARRÉ
MISE EN TENSION
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT
NETTOYAGE CHANTIER

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 27/10/25 a 13H39 AGUILLO@AIGUILLON.COM
BB TT Email envoyé le 29/09/25 a 10H15 Mme A GUILLO
CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 27/10/25 A 13:39 MME A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	Travaux conformes au DEVIS en référence	148,00	148,00
	TOTAL H.T.		148,00
	T.V.A. a 10,00%		14,80
	TOTAL T.T.C.En EURO		162,80

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Novembre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.